

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 7 juin 2021, à 17 h.

La séance a été tenue sans la présence du public compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux arrêtés ministériels du Québec. La séance sera rediffusée sur le site Internet de la Ville.

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et l'assistante-greffière, M<sup>e</sup> Jessica Bilodeau sont également présents.

**Présences :** Bernard Boulet, maire  
Sylvie Boulet, conseillère  
Jessy Croteau, conseiller  
Yves Gendreau, conseiller  
Marc Langlois, conseiller  
Gaston Morin, conseiller  
Félix Michaud, directeur général  
Jessica Bilodeau, assistante-greffière

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 juin 2021

2021-191

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 juin 2021 tel que présenté.

2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 317 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2021

2021-192

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 317 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1048	164 200 \$
1049	3 600 \$
1076	155 500 \$
1051	127 100 \$
1056	175 600 \$
1146	52 700 \$
1169	210 900 \$
1170	203 600 \$
1171	379 500 \$
922	39 300 \$
1213	160 000 \$
1237	235 000 \$

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1231	63 000 \$
1246	126 500 \$
1236	170 700 \$
1236	49 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1146, 1170, 1171, 922, 1213, 1237, 1231, 1246 et 1236, la Ville de Montmagny souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juin 2021.
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année.
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7).
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :  
  
C.D. de la MRC de Montmagny  
116 BOUL TACHE OUEST  
MONTMAGNY, QC  
G5V 3A5
8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Montmagny, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1146, 1170, 1171, 922, 1213, 1237, 1231, 1246 et 1236 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### 3 Résolution d'adjudication - Appel d'offres public - Courtier émission d'obligation

2021-193

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171, 922, 1213, 1237, 1231, 1246 et 1236, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Montmagny a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juin 2021, au montant de 2 317 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	PRIX OFFERT	COÛT RÉEL
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	275 000 \$	0,50000 %	2022	99,07821	1,40209 %
	279 000 \$	0,55000 %	2023		
	284 000 \$	0,80000 %	2024		
	288 000 \$	1,10000 %	2025		
	1 191 000 \$	1,30000 %	2026		
Financière Banque Nationale inc.	275 000 \$	0,50000 %	2022	98,93800	1,40650 %
	279 000 \$	0,65000 %	2023		
	284 000 \$	0,80000 %	2024		
	288 000 \$	1,05000 %	2025		
	1 191 000 \$	1,25000 %	2026		
Valeurs mobilières Desjardins inc.	275 000 \$	0,50000 %	2022	98,84500	1,42216 %
	279 000 \$	0,60000 %	2023		
	284 000 \$	0,80000 %	2024		
	288 000 \$	1,00000 %	2025		
	1 191 000 \$	1,25000 %	2026		

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 317 000 \$ de la Ville de Montmagny soit adjugée à la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprise ».

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

#### 4 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

---

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil.

#### 5 Levée de la séance

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 7 juin 2021, à 17h10.



ASSISTANTE-GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021.



MAIRE